

# ADR SPECIALISATION INITIALE CITERNE (ICG)

ADR ICG

## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES SPECIALISATION INITIALE CITERNES (ICG) CLASSE 2 à 9 sauf 7

Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

### Objectifs

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances nécessaires au transport des matières dangereuses en citernes

Obtenir le certificat ADR en réussissant l'examen final

### Public Visé

Les conducteurs de véhicules ou de MEMU transportant des matières dangereuses dans des citernes fixes ou démontables de plus de 1000 litres, des véhicules batteries de capacité totale supérieure à 1000 litres et des véhicules transportant des conteneurs, citernes mobiles ou CGEM de plus de 3000 litres.

### Durée

**28.00** Heures

**4** Jours

### Pré Requis

Être titulaire d'une formation de base valide.

### Parcours pédagogique

- Véhicules et citernes pétroliers
- Risques présentés par les produits pétroliers
- Expériences sur les risques des liquides inflammables
- Visite virtuelle d'un dépôt pétrolier
- Procédures de chargement : exercice virtuel de chargement en source
- Réalisation d'un transport
- Livraison des produits pétroliers
- Cas particulier des bitumes
- Produits chimiques / véhicules et citernes chimiques
- Compatibilités et incompatibilités
- Transferts des produits chimiques
- Réalisation du transport
- Cas particulier des déchets
- Les gaz / véhicules et citernes / transferts / GPL
- Accidentologie
- Examen final

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764

## Les + métier

permettre aux conducteurs de se spécialiser aux TMD des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2 6.1, 8 et 9 en citernes

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas.
- Remise d'un support de formation.
- Questions réponses, partage d'expériences.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Cette formation est réalisée par un organisme agréé par Arrêté Ministériel (Son identité et ses références d'agrément sont mentionnées sur le devis et la convention de formation).

## Méthodes et modalités d'évaluation

exercice d'évaluation et test final requis selon la réglementation ADR et arrêté TMD en vigueur, fiche d'émargement, Certificat ADR spécialisations citernes si test final réussi. Un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

## Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV  
Tarifs : Nous consulter  
Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage  
Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter

## Effectif

De 1 à 16 Personnes



Contactez-nous !

**Magali Malveyz**  
assistante administrative

**Tél. : 0559830039**  
**Mail : capl-formation@city-pro.info**

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764